



CHARTRE *relation entreprise*

UN ENGAGEMENT POUR L'APPRENTISSAGE

L'IMT S'ENGAGE À :

Avant la signature du contrat d'alternance

Par l'intermédiaire de son Service Conseil Alternance et en actions conjointes avec le Point A et le développeur de l'apprentissage de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble :

- **recueillir toute demande de recrutement en alternance, la diffuser** dans ses réseaux et sur le site de la bourse apprentissage (gérée par le réseau des CCI),
- fournir à l'entreprise toutes les informations législatives, règlementaires et salariales,
- proposer à l'entreprise de définir précisément le profil recherché et de vérifier l'adéquation entre le poste et le référentiel métier,
- **recevoir pour le compte de l'entreprise tous les candidats et proposer une aide au recrutement**,
- présenter des profils correspondant aux attentes (dans la limite des candidats reçus),
- accompagner l'entreprise dans la signature du contrat,
- proposer une visite guidée du CFA.

Dès la signature du contrat

- Donner accès à l'Intranet de l'établissement de formation (portail spécifique entreprise).
- Identifier un interlocuteur IMT privilégié de l'entreprise (tuteur) pour le suivi de l'apprenti.
- Contacter l'entreprise pour faire un premier point pendant la période d'essai, si l'apprenti a moins de 17 ans ou s'il est en 1^{re} année de CAP/BAC PRO.
- **Tenir l'entreprise informée de l'évolution de son salarié (par voie de mail et courrier) sur l'absentéisme, les notes, le comportement, les conseils de classe, les difficultés rencontrées.**
- Informer l'entreprise sur l'emploi du temps, les événements forts de l'établissement.
- Inviter l'entreprise à une réunion tripartite.
- Rencontrer le maître d'apprentissage/tuteur dans l'entreprise au moins une fois par an dans le cadre d'une visite pédagogique.
- Appeler l'entreprise dans les 3 premiers mois de présence de l'apprenti, pour faire un bref point.
- **Mettre à disposition une chargée de suivi apprentissage qui peut intervenir auprès du jeune pour toute difficulté rencontrée, hors pédagogie.**
- Fournir les outils de suivi permettant de bien cerner le travail pédagogique à effectuer.
- Proposer un cadre pédagogique fixant précisément les tâches qui seront menées prioritairement en entreprise et complémentirement au CFA.
- Associer le maître d'apprentissage aux jurys et au processus d'évaluation à chaque fois que cela est possible.
- Assurer l'inscription à l'examen.
- Avant la fin du contrat, contacter l'entreprise pour savoir si elle souhaite signer un nouveau contrat (avec le même jeune ou avec un autre).

À la fin du contrat

- Contacter l'entreprise pour faire un point de satisfaction et collecter les besoins pour l'année suivante.
- Diffuser vos offres de recrutement à destination des jeunes en fin de cycle (futurs diplômés).

